



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE

2015212_0008_DJSCS

ARRETE N° 53 /DJSCS/PF du 07 JUL. 2015

Portant composition du jury relatif à l'obtention du Diplôme d'État d'Aide Soignant

Session juillet 2015

LE PRÉFET de la RÉGION GUYANE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de la Santé Publique, et notamment ses articles R. 4311-4 et R. 4383-2 à R. 4383-8 ;
- Vu** le décret du 5 juin 2013 relatif à la nomination de Monsieur Éric SPITZ, en qualité de Préfet de la Région Guyane, Préfet de Guyane ;
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide Soignant ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 1089/2013 du 1^{er} juillet 2013 portant délégation de signature à Madame Sonia FRANCIUS, Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guyane ;
- Sur** proposition de la Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ;

ARRETE

Article 1 : le jury - session juillet 2015 - au diplôme d'Etat d'Aide Soignant (DE AS) est composé ainsi qu'il suit :

Président(e) :

- La Directrice de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale ou son représentant.

Membres :

- Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,
- Madame la Directrice de l'institut de formation d'aide soignant de Cayenne, ou son représentant,
- Madame Marie-Claude EGOUY, infirmière, formatrice permanente, Institut de formation d'aide soignant,
- Madame Marie-France MEFFRE PIERRE, infirmière cadre de santé (Centre Hospitalier Andrée Rosemond - Cayenne),
- Madame Sylvie ANGELIN, aide-soignante (Centre hospitalier Andrée Rosemond (Cayenne),

- Madame Haïda ATTICOT, psychomotricienne à Association pour Adultes et jeunes handicapées (APAJH – Cayenne).

Article 2 : La délibération du jury plénier se tiendra le jeudi 09 juillet 2015 de 09h00 à 13h00 à la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS) – site République à Cayenne.

Les résultats seront affichés le lundi 20 juillet 2015 à la DJSCS et à l'Institut de Formation d'aide soignants de Cayenne.

Article 3 : La Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Guyane.



Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice
de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale


Sonia FRANCIOUS